

Cityscoot contraint de reporter son déploiement à Toulouse

Les conditions indispensables pour lancer à l'automne
500 scooters en libre-service ne sont plus réunies

Après avoir répondu favorablement à l'appel à manifestation d'intérêt en vue de déployer son service à Toulouse, Cityscoot annonce que son lancement est désormais compromis. En effet, les conditions indispensables au bon fonctionnement du service, dont Cityscoot a fait état lors des différents échanges avec les services de la Directions Mobilités Gestion Réseaux de Toulouse Métropole, ne sont plus réunies.

Incertitude sur le calendrier de déploiement

Cityscoot avait indiqué dans sa réponse à manifestation d'intérêt qu'elle souhaitait rapidement déployer une flotte de 500 scooters électriques. Ce chiffre correspondait à la flotte minimum estimée pour offrir aux Toulousains une disponibilité de service suffisante et le pérenniser économiquement. Or les services de la Mairie ont précisé après l'annonce du déploiement que le nombre de scooters en location serait limité à 100 par opérateur pour une durée indéterminée. Sans calendrier clair et adapté, Cityscoot ne peut prendre le risque de réaliser l'investissement nécessaire de plusieurs millions d'euros (achat des scooters et des véhicules électriques de maintenance, installation des locaux techniques, création d'emplois CDI...), s'agissant de surcroît d'un service non subventionné.

Places de stationnement

Les nouvelles mobilités propres qui améliorent les conditions de vie en ville impliquent la gratuité du stationnement des scooters électriques sur les places voitures (cinq scooters occupent une seule place). Toulouse ne comptabilisant que 670 places de stationnement dédiées aux deux-roues motorisés, il est impératif que les scooters électriques partagés puissent être garés gratuitement sur toute place de stationnement disponible, afin d'éviter leur stationnement sur les trottoirs. Or si le conseil municipal a conditionné la mise en place du service par le versement d'une redevance de 30 euros par an et par scooter (acceptée par Cityscoot), il ne l'a assorti d'aucune condition de stationnement facilité pour les scooters électriques partagés. Face à cette contrainte, l'intérêt même du service disparaît pour les usagers et sa mise en œuvre est rendue impossible.

Cityscoot sera disposée à reconsidérer le lancement de son service dans la ville de Toulouse si ces conditions sont réunies.

Cityscoot : un leader français des nouvelles mobilités

Avec déjà 85 000 utilisateurs, 3 000 000 de trajets effectués et une location toutes les 8 secondes enregistrées à Paris et Nice, Cityscoot est l'une des startups françaises à forte croissance les plus créatrices d'emplois. L'entreprise, qui compte actuellement 200 salariés en CDI, recrutera 150 personnes de plus avant la fin d'année. Cityscoot lance son service à Milan à l'automne 2018.

Cityscoot est par ailleurs le seul acteur à proposer un service 100 % européen : les scooters, les batteries et les prolongateurs d'autonomie sont respectivement fabriqués en Pologne, Allemagne, et France.

A propos de Cityscoot

Société privée créée en mars 2014, Cityscoot a récemment conclu une nouvelle opération de financement de 40M€, après avoir obtenu 15M€ au cours de l'été 2016. Le Groupe RATP et InVenture Partners se sont associés aux actionnaires historiques de Cityscoot (parmi lesquels la Caisse des Dépôts) et au partenaire stratégique LeasePlan pour financer l'ouverture du service dans de nouvelles villes et amener la flotte à 6 000 scooters à fin 2018.

Avec plus de 150 salariés recrutés en CDI en deux ans, Cityscoot est aujourd'hui l'une des startups françaises les plus créatrices d'emplois. L'ensemble de la chaîne technologique nécessaire au fonctionnement du service est la propriété de Cityscoot. Les scooters, les batteries principales et leurs prolongateurs d'autonomie sont fabriqués en Europe (respectivement en Pologne, Allemagne et France).

Cityscoot est membre de l'AVEM, de l'AVERE et du Pôle de compétitivité MOV'EO

<http://www.cityscoot.eu>

Contacts presse

Cityscoot@rumeurpublique.fr